

BILAN DE LA CONCERTATION

La délibération du conseil municipal de la commune de Saint Malo de Phily en date du **16 novembre 2017** prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a mis en place les prescription et modalités de mise en œuvre de la concertation suivantes :

- Une information sur l'état d'avancement des études sera régulièrement publiée dans le bulletin municipal et le site internet de la commune
- Une exposition en mairie sur les principaux éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera organisée,
- Au moins une réunion publique relatives à la procédure de révision du PLU sera organisée sur la commune.
- Un registre d'observation sera ouvert en mairie, sur lequel les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pourront faire part de leurs observations.

Cette délibération indique également que la concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la commune. Elle vise à associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ces modalités ont été appliquées dès la prescription de la révision du PLU en date du 16 novembre 2017 jusqu'à l'arrêt du projet en 2019 de la façon suivante :

- Des articles publiés dans des journaux locaux et sur le site internet de la commune :
 - Le **site internet communal** a retracé l'avancement du projet de révision du PLU : de la raison justifiant la révision du PLU, en passant par les différentes étapes de réalisation du projet, et l'information de la tenue d'une réunion publique mutualisée entre les communes de Saint Malo de Phily, Lohéac et Guipry-Messac le **28 mars 2018** (présentation du diagnostic territorial, la procédure et les enjeux) et d'une réunion publique au sein de la commune de Saint Malo de Phily (présentation du PADD). La commune a mis à disposition sur son site internet communal un certain nombre de documents PDF (délibération prescrivant la révision générale du PLU, inventaire des zones humides, présentation du PADD, inventaire des cours d'eau).
 - Le **bulletin municipal de la commune de Saint Malo de Phily** a retracé l'évolution de la procédure de révision générale du PLU depuis le bulletin municipal de janvier 2017 jusqu'à celui de janvier 2021 (dernier en date).
 - **Article dans la presse locale :**

- journal Ouest-France le 30 novembre 2017 ayant pour objectif de présenter les prescriptions et modalités de concertation qui seront mis en place pour la procédure de révision du PLU de Saint Malo de Phily.

- La mise en place d'une **exposition en mairie** permettant de prendre connaissance de l'avancement de la procédure.

- La mise à disposition pour le public d'un **registre des observations** leur permettant d'émettre des remarques ou de poser leurs questions au cours de la procédure de réalisation du projet de PLU.

- La tenue de **deux réunions publiques** :
 - le **29 mars 2018 (réunion mutualisée entre les communes de Saint Malo de Phily, Lohéac et Guipry-Messac)** sur la présentation de la procédure, du diagnostic et des enjeux qui y ressortent, sur le calendrier et moyens de concertation associés au PLU,
 - la seconde le **31 janvier 2019** sur la commune de Saint Malo de Phily concernant la présentation du PADD, ses enjeux et ses orientations,

Extrait du Ouest France du 30 novembre 2017

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Jeudi 30 novembre 2017

Avis d'attribution marchés publics et privés

Manche Habitat

Travaux de rénovation thermique de 79 logements individuels à Mortain-Bocage (Mortain) et Saint-Hilaire-du-Harcouët

AVIS D'ATTRIBUTION

Coordonnées de la collectivité : Manche Habitat, 5, rue Émile-Enault, BP 50440, 50010 Saint-Lô cedex. Tél. 02 33 75 53 00. Fax 02.33.05.81.30.
Courriel : service.marches@manche-habitat.fr

Objet du marché : travaux de rénovation thermique de 79 logements individuels à Mortain-Bocage (Mortain) et Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Nature des prestations : travaux.

Procédure suivie : procédure adaptée restreinte.

Désignation des lots, des titulaires et montants :

Lot 1A : désamiantage, Mortain-Bocage (Mortain), attribué à SAS AB Désamiantage pour 75 054,40 euros HT.
Lot 1B : désamiantage, Saint-Hilaire-du-Harcouët, attribué à SAS AB Désamiantage pour 44 505,60 euros HT.
Lot 2A : isolation, bardage, serrurerie, Mortain-Bocage (Mortain), attribué à SAS Heude Bâtiment pour 296 841,34 euros HT.
Lot 2B : isolation, bardage, serrurerie, Saint-Hilaire-du-Harcouët, attribué à SAS Heude Bâtiment pour 222 189,95 euros HT.
Lot 3A : ITE, peinture, ravalement, Mortain-Bocage (Mortain), attribué à SAS Durand pour 371 075,14 euros HT.
Lot 3B : ITE, peinture, ravalement, Saint-Hilaire-du-Harcouët, attribué à SAS Durand pour 222 440,67 euros HT.

Date d'envoi du présent avis : lundi 27 novembre 2017.

Avis administratifs

Préfecture D'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Commune
de SAINT-MALO-DE-PHILY
**Révision générale
du Plan local d'urbanisme**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de Saint-Malo Agglomération, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme du projet d'aménagement de la Zac du Vauhariot 3 à Cancale ;
- la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet. Seront déposés à Saint-Malo Agglomération ainsi qu'à la mairie de Cancale pendant 33 jours consécutifs, (et consultable sur : <https://www.stmalo-agglomeration.fr/amenagement-de-la-zac-du-vauhariot.html>) du lundi 18 décembre 2017 (9 h 00) au vendredi 19 janvier 2018 inclus (17 h 00), les dossiers :
- de demande de déclaration d'utilité publique comprenant entre autre une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éven-

AVIS

Par délibération du 16 novembre 2017, le conseil municipal de Saint-Malo-de-Phily a prescrit la révision générale du PLU. Cette délibération définit les modalités de concertation suivantes avec la population :

- une information sur l'état d'avancement des études sera régulièrement publiée dans le bulletin municipal et le site internet de la commune,
- une exposition en mairie sur les principaux éléments du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera organisée,
- au moins une réunion publique relative à la procédure de révision du PLU sera organisée sur la commune,
- un registre d'observation sera ouvert en mairie, sur lequel les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pourront faire part de leurs observations.

Cette délibération peut être consultée à la mairie.

La Mairie
Bernard TIREL.

Commune de LANDUJAN
Élaboration du Plan local

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de SAINT-COULOMB
Constat d'abandon des sépultures

AVIS

Le maire de la commune de Saint-Coulomb informe les descendants et ayants droit des concessions perpétuelles répertoriées ci-après dans les secteurs A, B, C et D du cimetière communal de Saint-Coulomb que, par application des articles L.2223-17, R.2223-13 et R.2223-14 du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière le 3 janvier 2018 à 9 h 00 à la rédaction des premiers procès-verbaux établissant un constat d'abandon des sépultures considérées et les invite à assister audit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé. (Lire dans l'ordre : n° d'ordre, concession, année, secteur et n°).

Secteur A :

- 1 : Chauvel/Daniel, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 22.
- 2 : Morelle/Raffray, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 24.
- 3 : Coute/Arthur/Huet/Joseph, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 29.
- 4 : famille Garnier/Bungert, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 33.
- 5 : de Lagrenne, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 36.
- 6 : Louis Mahé/Laute, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 48.
- 7 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 72.
- 8 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 76.
- 9 : Blanchard/Noslier, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 92.
- 10 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 93.
- 11 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 94.
- 12 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 94 bis.
- 13 : Lemonnier/Dufour, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 105.
- 14 : Gautier, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 109.
- 15 : Chavigneau, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 111.
- 16 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 114.
- 17 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 119.
- 18 : Portier/Gorin, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 120.
- 19 : Chevallier/Poulain, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 121.
- 20 : Perois/Lecan, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 125.
- 21 : Franco, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 130.
- 22 : famille Hauwray, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 132.
- 23 : Césarine Neveu, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 133.
- 24 : Basle, (concession présumée perpétuelle), secteur A n° 136.

Secteur B :

- 25 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 151 bis.
- 26 : Maurice Gallene, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 151.
- 27 : Duval/Dubreuil, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 172.
- 28 : J-M Portier/Couane, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 175.
- 29 : Gaudin/Alfred Tessier/Quintin, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 177.
- 30 : Oria/Jamet, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 178.
- 31 : Paris, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 179.
- 32 : Fortu/Robert, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 187.
- 33 : Poidevin/Fanouillère, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 189.
- 34 : Bourseul/Le Lourec, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 191.
- 35 : Thierry, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 199.
- 36 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 203.
- 37 : Yves Lefustec, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 205.
- 38 : Beaulieu/Duverny, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 212.
- 39 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 213.
- 40 : Louise Robert, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 219.
- 41 : Rivière/Danio, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 220.
- 42 : Boure/Basle/Lemarchand, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 221.
- 43 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 222.
- 44 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 224.
- 45 : Jean Lossois, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 225.
- 46 : Leroy/Quintin, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 226.
- 47 : Moisent/Tanguy, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 227.
- 48 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 229.
- 49 : Denis née Dumond, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 234.
- 50 : concessionnaire inconnu, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 237.
- 51 : Barot/Mothay, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 251.
- 52 : Legrosse/Gouriau, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 256.
- 53 : Pierre Hughes/Emile Gilbert, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 258.
- 54 : Fontaine/Dubois/Chevallier/Bugault, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 260.
- 55 : Jean Jamet, (concession présumée perpétuelle), secteur B n° 261.

Secteur C :

- 56 : Mallier/Beaulieu/Le Cagnou, (concession présumée perpétuelle), secteur C n° 266.
- 57 : famille Cadiou/Jamet, (concession présumée perpétuelle), secteur C n° 267.

Extrait du Bulletin d'information municipale de janvier 2017

Les Vœux du Maire

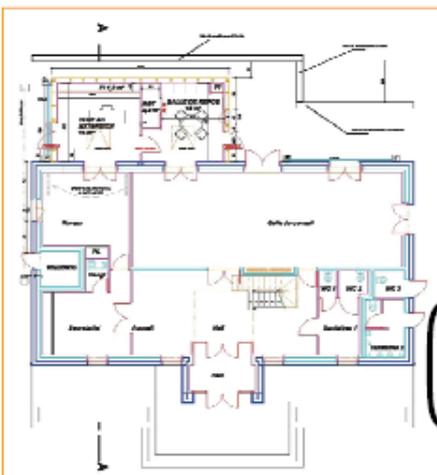


Mesdames, messieurs, chers philystins,

Je vous renouvelle mes bons vœux pour cette nouvelle année, mes vœux de bonheur, de réussite et de santé. Mes vœux également au conseil municipal et au personnel communal qui travaillent au service de notre population.

Rappel des travaux sur notre commune en 2016: les travaux prévus par le Conseil départemental sur les routes desservant notre commune ont été réalisés route de Guignen et route de Guipry-Messac. Il reste la traversée de la Bruère qui sera refaite au printemps après le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Les travaux d'extension de la mairie ont débuté en fin d'année, ils seront terminés avant l'été. Ils concernent la construction de deux bureaux et la mise aux normes handicap.



Atelier communal: le permis est en cours d'instruction pour l'extension de l'atelier communal. Nous espérons le début des travaux avant l'été. Cet atelier servira à stocker le matériel.



Un révision du PLU sera lancée en 2017 pour une mise en conformité suite à la révision du SCOT et diverses lois gouvernementales (ALUR). Elle sera menée conjointement avec les communes de Guipry-Messac et de Lohéac pour mutualiser les coûts.

L'année dernière, je vous avais informés du passage de la commune en Haut Débit, les études sont toujours en cours, les travaux sont prévus pour 2018.



Extrait du Bulletin d'information municipale de janvier 2018

Vie du Conseil suite



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017 suite

VOIRIE - EFFACEMENT RESEAUX RUE DE KERMAINGUY - ROUTE DE LA VALLEE

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude sommaire du SDE 35 concernant l'effacement des réseaux « rue de Kermainguy » et « route de la Vallée ».

Après délibération, le conseil:

- s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux ci-dessus
- demande au SDE 35 de faire une étude détaillée du secteur.

AMRF - IRMA - SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants : Fondation de France / Croix Rouge / Secours Populaire.

M. le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Fondation de France.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme 500 euros sur le compte de la structure Fondation de France.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, GERARD Séverine, MM : BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierrick, FONTAINE Nicolas, PABOEUF Patrick..

Excusés : LACOSTE Tatiana donne pouvoir à TIREL Bernard, LEDUC Eric donne pouvoir à COUDRAIS Marie-Laure, BAUDU Jérôme donne pouvoir à CLAVIER Pierrick, ROUXEL Isabelle donne pouvoir à GERARD Séverine, LEBRETON Angeli donne pouvoir à PABOEUF Patrick. DAVID Françoise excusée.

Secrétaire: GERARD Séverine

URBANISME - REVISION GENERALE DU PLU CHOIX DU BUREAU D'ETUDE ET GROUPE DE TRAVAIL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le marché, concernant le groupement de commande pour la révision générale du PLU, a été signé avec le bureau Ouest Aménagement et l'atelier du lieu (co-traitant) pour un montant global de 109 177.50 € HT soit 131 013 € TTC réparti entre les 3 communes :

- GUIPRY-MESSAC = 55 691.80 € HT soit 66 830.16 € TTC
- LOHEAC = 23 790.18 € HT soit 28 548.22 € TTC
- SAINT-MALO DE PHILLY = 29 695.52 € HT soit 35 634.62 € TTC

Des groupes de travail doivent être composés pour le suivi des études d'élaboration du PLU. A préciser que ces groupes seront associés avec les groupes de travail de LOHEAC et GUIPRY-MESSAC au cours de la 1ère phase de diagnostic territorial préalable à l'élaboration du PADD. (*Lire l'article spécial P.L.U.*)

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC - RUE EMILE BERNARD

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer 6 lampadaires Rue Emile Bernard, plusieurs de devis ont été demandés, soit 2 reçus :

- Bouygues Energies et Services:

6 lampadaires identiques à ceux installés actuellement avec consoles 5 940.00 € HT

Remplacement de l'horloge radiolite 540.00 € HT

- SPIE Citynetworks:

6 lampadaires différents sans consoles 5 880.00 € HT

Après délibération, le conseil autorise:

- le changement des lampadaires à l'identique, le devis de Bouygues E&S est accepté pour les lampadaires et l'horloge,

le Maire à solliciter la subvention CEE (certificats d'Economies d'Energies). et/ou du SDE 35

Extrait du Bulletin d'information municipale de janvier 2021

Informations communales



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU, où en est-on ?

La commune de Saint Malo de Phily a lancé sa procédure de Révision Générale de son Plan Local d'Urbanisme en septembre 2017 pour une mise en conformité avec les lois NOTRe et ALUR.

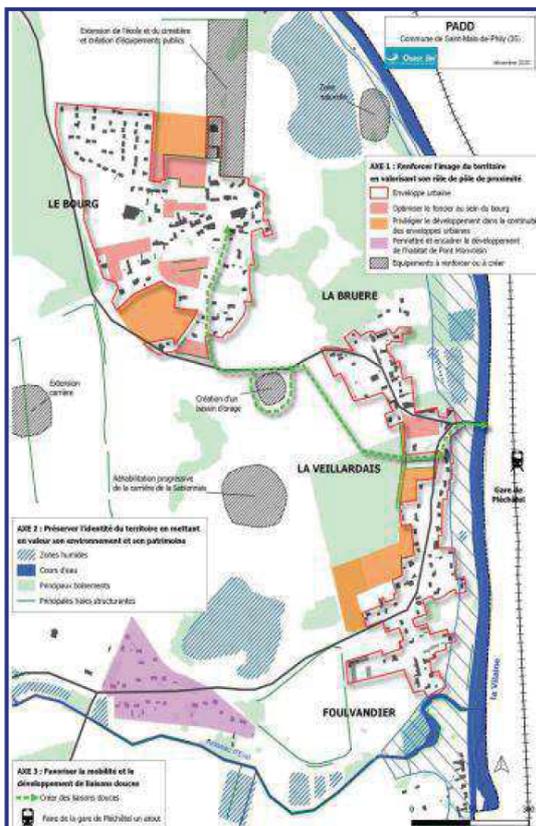
Suite à de nouveaux éléments réglementaires et de l'installation de la nouvelle équipe municipale, il a été décidé d'apporter les modifications nécessaires au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et aux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Le PADD est un outil de prospective territoriale qui permet de définir les objectifs essentiels en termes de développement du territoire. Il exprime les ambitions et volontés de la collectivité dans le respect des grands principes imposés par la loi.

Les OAP ont vocation à définir, pour un secteur donné, les modalités d'aménagement envisagées.

AGENDA PREVISIONNEL

- > Mi-janvier 2021 : Débat du PADD
- > Mi-mars 2021 : Nouvel Arrêt du PLU
- > Avril à juin 2021 : Consultation des personnes publiques associées et passage à la commission départementale de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- > septembre 2021 : Enquête publique
- > octobre 2021 : Approbation du PLU



Vous pouvez consulter l'avancement de la révision du PLU sur le site internet de la commune www.saintmalodephily.fr

PROJETS DE LA COMMISSION BÂTIMENTS

Une pompe à chaleur sera installée à la mairie au sol entre le local technique et le mur en pierre sur un socle en béton; sécurisée par une structure métallique recouverte d'un bois autoclave ajouré.

Travaux effectués à la salle Matisse:

Une ventilation a été installée au niveau du local poubelle et du local technique. Un seuil de porte a été posé au niveau du débarras entre le haut de l'escalier de la cuisine et la porte de la salle de sport. Il y a également eu une remise en état des déflecteurs pour les baies en façade.

Travaux prévus au gîte « le Refuge »:

La plaque électrique va être remplacée par une plaque vitrocéramique et le chauffage de la salle d'eau par un sèche-serviettes. Le mitigeur de la douche va également être changé.



Photos des panneaux de concertation affichés en mairie



Annonce de la réunion publique du 31 janvier 2019

ACCUEIL	VIE MUNICIPALE	AU QUOTIDIEN	A TOUS LES ÂGES	LA COMMUNE	SPORTS & LOISIRS
---------	----------------	--------------	-----------------	------------	------------------

[Vous êtes ici](#) > [Accueil](#) > [Agenda](#) > [Vie locale](#) > Réunion Publique: révision du Plan Local d'Urbanisme

Réunion Publique: révision du Plan Local d'Urbanisme



LE PLU, OÙ EN EST-ON?

31 01 Le jeudi 31 janvier 2019 à partir de 19h00
 Vie locale

Lieu : salle Renoir
 9 rue des Renardières
 35480 SAINT MALO DE PHILY



Révision générale du PLU Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique

jeudi 31 janvier 2019
 à 19h à la Salle Renoir.

Le PLU, où en est-on ?

La commune de Saint-Malo de Phily a lancé sa procédure de Révision Générale de son Plan Local d'Urbanisme en septembre 2017.

La phase de diagnostic a permis l'analyse des atouts et contraintes du territoire au regard des données démographiques, des déplacements, des activités économiques, des paysages, des risques, des milieux naturels...

Afin de recueillir ce diagnostic, plusieurs moments d'échanges ont été organisés : visite de terrain, ateliers de travail, rencontres avec les Personnes Publiques Associées...

Ces contacts ont permis de définir les enjeux en termes d'aménagement pour la commune sur lesquels s'appuie la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire.

Ce PADD constitue la colonne vertébrale du PLU, c'est-à-dire qu'il détermine les grands choix communaux qui orienteront le développement de Saint-Malo de Phily pour les 15 prochaines années (qualité dynamique démographique envisagée ? Où accueillir les nouveaux habitants ? Quels équipements compléter ?).

Dans ce contexte, tous nos citoyens se sont associés à la Réunion Publique de présentation et d'échange autour du PADD qui se tient le 31 janvier 2019 à 19h à la salle Renoir.

Cette réunion sera l'occasion d'assister à la présentation du projet de votre commune et de sa traduction réglementaire dans le PLU.



VIE MUNICIPALE Les élus Commission	AU QUOTIDIEN Le PLU Architecte conseil	A TOUS LES ÂGES La cantine / Inscriptions Menus	LA COMMUNE Nouveaux habitants La commune	SPORTS & LOISIRS Équipements sportifs Salle d'asso
--	--	---	--	--

4

Panneaux de concertation affichés en mairie

PLAN LOCAL D'URBANISME

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?
 Le PLU est un document d'urbanisme qui définit, à partir d'un diagnostic, un projet de territoire traçant les grandes orientations de la commune en matière de logement, d'espaces publics, de développement économique, d'environnement...

Quel est son contenu ?
 Il correspond à un état des lieux urbain et environnemental du territoire menant à l'identification des grands enjeux de la commune.

Un rapport de présentation
 Il correspond à un état des lieux urbain et environnemental du territoire menant à l'identification des grands enjeux de la commune.

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 Il définit, à partir des enjeux identifiés, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les 10 prochaines années.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 Elles définissent les actions nécessaires pour l'aménagement de secteurs stratégiques.

Un règlement & un zonage
 Ils définissent les droits à construire de chaque terrain à travers un ensemble d'articles dédiés sur des zones différenciées par leur vocation (zone urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle).

Les annexes
 Elles contiennent notamment les servitudes d'utilité publique, les plans de réseaux...

Approbation du PLU (automne 2019)

Consultation des Personnes Publiques Associées
 (Services de l'Etat, Chambres consulaires, Communauté de communes...)
 Enquête publique

Comment participer ?
 La concertation consiste à associer les habitants et usagers du territoire tout au long du processus de Révision du PLU à travers :
 - un cahier des remarques mis à disposition en mairie,
 - Des panneaux d'information qui présentent le projet de PLU,
 - Deux réunions publiques où les habitants sont conviés.

Plan Local d'Urbanisme

Quel contexte supra-communal ?

Saint-Malo-de-Phily fait partie de la Communauté de Communes Vallées de Haute Bretagne Communauté, créée le 1^{er} janvier 2014 et composée de 18 communes.

La commune appartient aussi au SCOT du Pays des Vallées de Vilaine approuvé le 7 juin 2017 qui regroupe la Communauté de communes Bretagne porte de Loire ainsi que Vallées de Haute Bretagne Communauté (38 communes).

Saint-Malo-de-Phily, en quelques chiffres, c'est :

- 1 091 habitants en 2017.
- 4% de croissance de la population en moyenne par an.
- 210 habitants accueillis sur le territoire entre 2009 et 2017.
- 2,6 personnes par ménage en moyenne (3 dans les années 1970).
- 41% de la population à moins de 30 ans.
- 3,5% de baisse de la part des habitants de plus de 60 ans en 5 ans.
- 2 fois plus d'habitants de moins de 20 ans que de plus de 60 ans.
- 527 logements dont 79% de résidences principales.
- 10% de logements vacants au sein du parc global.
- 17% de locataires dont moins d'1% de locataires sociaux.
- 41% des résidences principales ont été construites avant 1945.
- 89% des actifs du territoire travaillent en dehors de la commune.
- 10% des actifs utilisent les transports collectifs pour aller travailler.
- 15 sièges d'exploitations agricoles sur la commune.
- Plusieurs carrières à proximité du bourg.
- Quelques commerces de proximité.

ENJEUX

- Gérer l'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes couples avec enfants.
- Veiller à l'évolution du taux de vacance sur le territoire.
- Relancer la production de logements neufs.
- Diversifier le parc de logements pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Protéger les commerces de proximité dans le bourg.
- Développer l'offre touristique portée sur la nature.
- Développer les saisons douces sur le territoire et notamment vers la gare de Pichâtel.

Plan Local d'Urbanisme

Quel développement communal sur ces 10 dernières années ?

La consommation foncière s'élève à près de **7 hectares** sur les 10 dernières années. La quasi-totalité de cette surface a été consommée pour la réalisation de logements au sein ou en continuité immédiate du bourg.

La TVB, qu'est ce que c'est ?
 La Trame Verte et Bleue identifie les réservoirs de biodiversité, les continuités et les coupures écologiques et vise à maintenir un réseau d'échanges entre les espèces animales et végétales. À l'échelle communale, la TVB est caractérisée par le ruisseau de Féal et ses quelques petits affluents, la Vilaine, les boisements (le bois de Pliou), le bocage... Le réseau routier ainsi que le tissu urbain du bourg génèrent des coupures écologiques.

Un paysage ouvert
 Saint-Malo-de-Phily s'inscrit dans l'unité paysagère du Lieu-run-Pipiac. Ce paysage, caractérisé par une douceur du relief et une faiblesse des boisements, dévoile le bâti qu'il soit agricole ou d'habitation et rend les bourgs et hameaux viables de loin.

Un patrimoine bâti remarquable
 De taille réduite et développé sur un promontoire rocheux, le bourg s'est formé autour d'un petit nombre de maisons anciennes, d'une maison de recteur, de l'ancien manoir des Benardières et de la chapelle Notre-Dame de la Vierge, majestueuse sur la place. Outre ces édifices remarquables, la commune dispose de plusieurs éléments intéressants du point de vue architectural (la Chapelle Notre-Dame de Montserrat, l'ancien presbytère, l'ancienne école des filles...).

ENJEUX

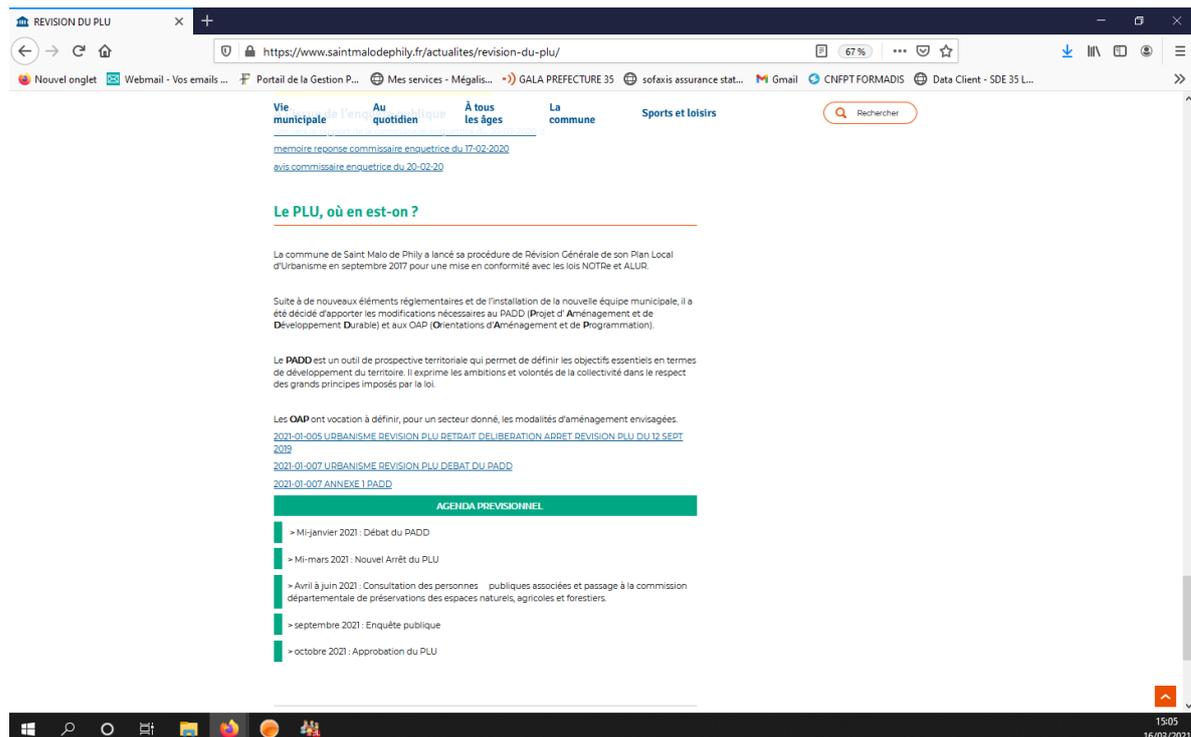
- Maintenir un réseau bocager cohérent et dense.
- Favoriser la découverte des éléments du patrimoine rural.
- Protéger les éléments naturels et bâti du patrimoine local.
- Densifier l'espace urbain dans l'esprit des fronts bâtis anciens.
- Limiter la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles.
- Prendre en compte les éléments naturels dans le développement de l'urbanisation.

Extrait du site internet communal



The screenshot shows a website navigation bar with categories: Vie municipale, Au quotidien, À tous les âges, La commune, and Sports et loisirs. A search bar is on the right. Below the navigation, there is a news item titled 'Prescription de la révision du PLU: Délibération' published on Friday, May 31, 2019. The article text describes a public meeting for the revision of the Local Urban Plan (PLU) for the communes of Lohéac, Saint Malo de Phily, and Guipry-Messac, held on Thursday, March 29, 2018. It mentions the presentation of the procedure, calendar, and consultation moments. A PDF icon is visible next to the text. To the right, there is a 'RETOUR AUX ACTUALITÉS' button and a section for 'ACTUALITÉS' with a category 'Urbanisme'.

<https://www.saintmalodephily.fr/actualites/revision-du-plu/>



The screenshot shows the full article page in a browser window. The URL is https://www.saintmalodephily.fr/actualites/revision-du-plu/. The page content includes the same navigation bar as the previous screenshot. Below the navigation, there are links to 'memoire_reponse_commissaire_enqueteurice_du_17-02-2020' and 'avis_commissaire_enqueteurice_du_20-02-20'. The main heading is 'Le PLU, où en est-on ?'. The text explains that the commune of Saint Malo de Phily has launched the general revision procedure of its Local Urban Plan in September 2017. It also mentions the installation of a new municipal team and the decision to update the PADD (Project of Sustainable Development and Orientation of Programming). A section titled 'AGEHDA PREVISIONNEL' (Provisional Agenda) lists key dates:

- Mi-janvier 2021 : Débat du PADD
- Mi-mars 2021 : Nouvel Arrêt du PLU
- Avril à juin 2021 : Consultation des personnes publiques associées et passage à la commission départementale de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- septembre 2021 : Enquête publique
- octobre 2021 : Approbation du PLU

 The browser's taskbar at the bottom shows the date 15:05 on 16/03/2021.